



## **FAITES LA DIFFÉRENCE - REJOIGNEZ LA COMMISSION EUROPÉENNE**

Voulez-vous contribuer à façonner l'avenir de l'Union européenne ? Rendre la planète plus verte, promouvoir une société plus juste ou soutenir les entreprises et l'innovation dans l'ensemble de l'UE ? Alors venez travailler à la Commission européenne, où vous aurez l'opportunité de faire la différence !

Le personnel de la Commission vient d'horizons très divers et s'emploie à faire de l'Europe - et du monde entier - un endroit où il fait bon vivre. Les membres du personnel viennent des 27 États membres de l'Union européenne. Les différentes nationalités, origines, langues et cultures font de la Commission un lieu de travail dynamique et inclusif.

### **NOUS OFFRONS DES EMPLOIS DE QUALITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES :**

- Des emplois intéressants et stimulants, offrant de nombreuses possibilités de formation et d'acquisition de nouvelles aptitudes et compétences tout au long de votre carrière ;
- Des opportunités de travailler dans plusieurs domaines d'activités durant votre carrière ;
- Des conditions de travail flexibles, y compris la possibilité de télétravail - nous nous soucions de votre équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- Un package financier compétitif, comprenant des régimes attractifs en matière de retraite et de couverture en cas de maladie et d'accident ;
- Un lieu de travail multilingue et multiculturel où l'évolution personnelle et professionnelle est fortement encouragée ;
- Des écoles multilingues pour vos enfants.

### **Nous recrutons dans un large éventail de domaines et promouvons activement la diversité et l'inclusion :**

Nous ne recrutons pas seulement des politologues et des juristes, nous recherchons également tous types de profils, y compris des scientifiques, des linguistes, des experts en informatique, des analystes de données et des économistes, ainsi que des chauffeurs et des ingénieurs.

Nous sommes attachés à l'égalité des chances et à la promotion d'un environnement de travail riche, diversifié et inclusif. Nous souhaitons que notre personnel soit représentatif de la société



européenne et incitons tous les candidats qualifiés à présenter leur candidature. Nous cherchons activement à créer un lieu de travail où chaque membre du personnel se sent apprécié et respecté, peut donner le meilleur de lui-même et développer pleinement son potentiel.

Afin de promouvoir la diversité et d'établir une réserve de candidats géographiquement équilibrée, nous encourageons vivement les candidats des États membres qui sont actuellement sous-représentés au sein du personnel de la Commission européenne à postuler. Ces États membres sont actuellement l'Autriche, Chypre, la Tchéquie, le Danemark, les Pays-Bas, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, Malte, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie et la Suède<sup>1</sup>. Le recrutement restera toutefois strictement fondé sur les mérites de tous les candidats et aucun poste ne sera réservé aux ressortissants d'un État membre donné.

Pour de plus amples informations [ec.europa.eu/work-with-us](http://ec.europa.eu/work-with-us)

## PERSONNEL RECRUTÉ SOUS CONTRAT

Outre les fonctionnaires permanents, la Commission européenne propose des postes non permanents. Il existe deux catégories de personnel non permanent :

- Les **agents temporaires** sont recrutés pour pourvoir des postes vacants pendant un laps de temps déterminé ou pour exécuter des tâches hautement spécialisées.
- Les **agents contractuels** peuvent fournir une capacité supplémentaire dans des domaines spécialisés où le nombre de fonctionnaires disponibles est insuffisant ou pour effectuer un certain nombre de tâches administratives ou manuelles. Ils sont généralement recrutés sous contrat à durée déterminée (maximum 6 ans dans les institutions de l'UE), mais, dans certains cas, ils peuvent se voir proposer des contrats à durée indéterminée (dans les offices, les agences, les délégations ou les représentations).

Pour plus d'informations sur les différentes [catégories de personnel](#).

---

<sup>1</sup> Veuillez noter que la liste des États membres sous-représentés pourrait faire l'objet de modifications futures en fonction de l'évolution potentielle de nos statistiques au fil du temps.



# Instituteur/trice maternel(le)

## À l'office pour les Infrastructures et la Logistique de la Commission européenne

**Titre du poste :** Instituteur/trice maternel(le)

**Domaine :** Crèches et Jardins d'enfants

**Où :** Unité CS.1 – « Crèches et Jardins d'enfants », Bruxelles

**Groupe de fonctions :** GF II

**Type de contrat :** 3bis

**Date ultime pour manifester votre intérêt :** 13.02.2026 - 12h00 (midi, heure de Bruxelles)

### NOUS SOMMES

L'Office pour les Infrastructures et la Logistique de Bruxelles (OIB) est responsable de l'hébergement du personnel, de la gestion des infrastructures sociales et de la logistique de la Commission européenne à Bruxelles ainsi que des infrastructures sociales sur le site d'Ispra.

Le service OIB.CS a pour mission de veiller à ce que les parents travaillant dans les Institutions de l'UE puissent effectuer leur travail en sachant que leurs enfants sont bien pris en charge dans les crèches, les jardins d'enfants et le service d'accueil pédagogique postscolaire gérés par l'OIB. Ces services sont basés sur une approche éducative moderne, avec un personnel qualifié, professionnel et engagé. Afin de permettre au personnel des Institutions européennes de travailler en toute sérénité, l'unité OIB.CS.1 « Crèches et Jardins d'enfants » a pour mission de fournir aux enfants un accueil de qualité, centré sur leur bien-être, leur bon développement et leur socialisation. Dans le cadre de cette mission, les enfants de 8 semaines à 4 ans sont accueillis dans les deux sites des Crèches et Jardins d'enfants de la Commission (Cole et Grand Clovis), ainsi que dans des crèches privées sous contrat avec la Commission. Tous les sites sont agréés par un organisme belge spécialisé dans le domaine de l'enfance « ONE/Opgroeien » - Office de la Naissance et de l'Enfance. L'unité OIB.CS.1 veille au quotidien à disposer d'équipes d'accueil composées de professionnels qualifiés et expérimentés. Les puéricultrices et institutrices sont guidé(e)s par un projet pédagogique et reçoivent une formation continue qui leur permet de maintenir un niveau de professionnalisme élevé.

### NOUS PROPOSONS

Au sein de l'unité CS.1, vous serez responsable, en tant qu'agent contractuel GFII, d'assurer les tâches suivantes :

- Garantir les conditions de bien-être des enfants âgés de 3 à 4 ans, afin qu'ils puissent évoluer dans un environnement calme et sécurisant.
- Maîtriser les aspects du travail aux jardins d'enfants, y compris les normes en matière d'hygiène et de sécurité.



- Selon les besoins de service, occuper la fonction de titulaire de section ou fonctionner au sein de l'équipe volante intersites.
- Proposer et animer diverses activités d'éveil de manière à assurer le développement psychomoteur et intellectuel des enfants, ainsi que veiller la mise en œuvre quotidienne du programme pédagogique.
- Accompagner les enfants lors de leurs déplacements et veiller à leur sécurité (petites et grandes excursions).
- Établir et entretenir des relations courtoises et de partenariat avec les parents afin de faciliter l'intégration et le développement de l'enfant.
- Enregistrer les présences des enfants en temps réel à l'aide de l'outil mis à disposition afin de connaître en permanence le nombre d'enfants sur site.
- Remplir quotidiennement le bon de commande pour le repas du lendemain, après avoir consulté le menu et en prenant attentivement en compte les éventuels régimes spécifiques des enfants de la classe.

## **NOUS RECHERCHONS**

---

Nous recherchons un(e) futur(e) collègue qui remplira les critères suivants :

### **1. Obligatoire**

- Un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme d'enseignement maternel/préscolaire ou primaire ou équivalent, suivi d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an comme instituteur/trice maternel(le) OU
- Un niveau d'enseignement secondaire dans le domaine de l'enseignement maternel/préscolaire ou primaire ou équivalent sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un domaine en rapport avec la nature des fonctions.

### **2. Qualités personnelles requises et évaluées au cours de l'entretien**

- Capacité d'adaptation et de réactivité.
- Flexibilité et résilience.
- Sens des relations interpersonnelles.
- Très bon esprit d'équipe et sens du service.

### **3. Langues**

- La connaissance du français et / ou de l'anglais constitue un avantage.

## **COMMENT MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT ?**

---

Afin de garantir l'égalité d'accès à tous, la Commission recrute à partir d'une base de données permanente de candidatures spontanées. Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à aider les recruteurs à identifier les candidats potentiellement intéressés dans cette base de données.



En pratique, pour manifester votre intérêt, veuillez suivre les deux étapes suivantes :



**Aucune candidature ne sera acceptée après la date de clôture de la publication.**



## ANNEXE

### 1. Sélection

#### ➤ Suis-je éligible pour postuler ?

#### **Vous devez remplir les critères d'éligibilité suivants lors de la validation de votre candidature :**

Nos règles prévoient que vous ne pouvez être recruté(e) en tant qu'agent contractuel auprès de la Commission européenne que si vous répondez aux critères suivants :

##### **Critères généraux :**

- Êtes citoyen(ne) d'un État membre de l'Union européenne et jouir de tous vos droits civiques ;
- Avoir rempli toutes les obligations imposées par les lois applicables en matière de service militaire ;
- Être physiquement apte à exercer les fonctions liées au poste ;
- Produire les références de moralité appropriées quant à l'aptitude à l'exercice des fonctions.
- Avoir réussi un EPSO CAST dans le groupe de fonctions du poste à pourvoir. Au stade de la candidature, il suffit d'être enregistré dans la base de données [EPSO CAST](#).

##### **Qualifications :**

- (a) Avoir un niveau d'enseignement post-secondaire attesté par un diplôme OU
- (b) Avoir un niveau d'enseignement secondaire attesté par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur et une expérience professionnelle appropriée d'au moins trois ans.

Seuls les diplômes délivrés ou reconnus équivalents par les autorités des États membres de l'UE (par exemple par le ministère de l'Éducation) seront acceptés.

##### **Langues :**

- Avoir une connaissance approfondie (niveau C1 minimum) de l'une des 24 langues officielles de l'UE<sup>2</sup> ET
- Avoir une connaissance satisfaisante (niveau B2 minimum)<sup>3</sup> d'une deuxième langue officielle de l'UE, dans le cadre de l'exercice des fonctions.

---

<sup>2</sup> Les langues officielles de l'Union européenne sont : BG (bulgare), CS (tchèque), DA (danois), DE (allemand), EL (grec), EN (anglais), ES (espagnol), ET (estonien), FI (finnois), FR (français), GA (irlandais), HR (croate), HU (hongrois), IT (italien), LT (lituanien), LV (letton), MT (maltais), NL (néerlandais), PL (polonais), PT (portugais), RO (roumain), SK (slovaque), SL (slovène), SV (suédois).

<sup>3</sup> Pour plus de détails sur les niveaux de langue, veuillez consulter le Cadre européen commun de référence pour les langues (<https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr>).



## ➤ **Quelles sont les étapes de sélection ?**

L'unité de sélection choisit dans [la base de données EPSO](#)<sup>4</sup> les candidats ayant le profil approprié et les convoque à un entretien. Pour l'entretien, un panel de sélection est mis en place afin d'évaluer les meilleurs candidats. Celui-ci pourra inclure un entretien oral, des tests pratiques, ainsi que d'autres modalités d'évaluation si nécessaire. En raison du grand nombre de candidatures que nous pourrions recevoir, seuls les candidats sélectionnés pour l'entretien seront informés.

Pour des raisons opérationnelles et afin de mener à bien la procédure de sélection le plus rapidement possible dans l'intérêt des candidats et de l'institution, la procédure de sélection se déroulera en **français** et éventuellement dans une deuxième langue officielle.

---

<sup>4</sup> Les candidats qui n'ont pas encore passé un CAST au niveau du groupe de fonctions II doivent se rendre à l'adresse suivante pour enregistrer leur profil : <https://eu-careers.europa.eu/fr/Cast-Permanent>



## **2. Recrutement**

Le/la candidat(e) sélectionné(e) pour le recrutement devra fournir des documents justificatifs des déclarations faites dans la base de données et, si jugé pertinent, dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical obligatoire préalable au recrutement et effectué par la Commission.

### ➤ **Type de contrat et conditions de travail**

Le lieu de travail sera à **Bruxelles**.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) en qualité d'**agent contractuel en vertu de l'Article 3(bis) du Régime Applicable aux autres Agents, dans le groupe de fonctions GF II**. Des informations générales sur les agents contractuels sont disponibles sur ce lien.

Le grade ainsi que l'échelon dans ce grade, seront définis sur la base de l'expérience professionnelle antérieure des candidats, conformément à la [décision C\(2017\)6760 de la Commission](#) fixant les critères applicables à la classification dans l'échelon de l'engagement.

Pour les agents contractuels visés à l'article 3bis, le premier contrat sera de 2 ans. Le contrat peut être renouvelé dans l'intérêt du service pour une durée déterminée. Si un deuxième renouvellement du contrat est dans l'intérêt du service, le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

La durée du ou des renouvellements sera définie conformément aux règles générales d'exécution applicables à ce moment-là, (actuellement, la [décision C\(2017\)6760 de la Commission](#) relative aux politiques d'engagement et de recours aux agents contractuels.)

Les agents contractuels recrutés dans le groupe de fonctions II doivent passer avec succès une période de stage de 9 mois.

La rémunération des agents consiste en un traitement de base complété par des indemnités spécifiques, y compris, si applicable, des indemnités d'expatriation et des allocations familiales. Les dispositions régissant le calcul de ces indemnités peuvent être consultées dans le Régime Applicable aux autres Agents. En tant que membre du personnel des institutions européennes, votre rémunération est soumise à un impôt prélevé par ces institutions.

La Commission européenne applique une politique d'égalité des chances et de non-discrimination conformément à l'article 1d du statut.



Pour plus d'informations sur les conditions de travail, veuillez consulter la rubrique [Conditions de travail et avantages des carrières dans l'UE](#).

Pour les informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la [politique de confidentialité](#) spécifique au point "7. Information des personnes concernées sur leurs droits", pour connaître vos droits et la manière de les exercer en plus de la politique de confidentialité résumant le traitement de vos données.